

L'Insee invité à ne plus publier de taux mensuel du chômage
Les Echos [21/09/07] <http://www.lesechos.fr/info/france/4625814.htm>

Pour mettre un terme à la polémique sur la mesure du chômage, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est invité à renoncer à publier chaque mois un taux mensuel au sens du Bureau international du travail (BIT), et à doubler la taille de l'échantillon de son enquête annuelle sur l'emploi. Ce sont les principales recommandations du rapport commun Igas-IGF, réalisé sous la codirection de l'ancien ministre Bruno Durieux et de Marie-Ange du Mesnil du Buisson.

De ce document qui doit être publié lundi, il ressort que, en l'état actuel de l'enquête emploi, les estimations mensuelles du taux de chômage, effectuées par croisement avec les demandes d'emploi en fin de mois, aboutissent à des variations au mois le mois dont la signification est sujette à caution. Aussi les experts recommandent-ils la publication d'une estimation trimestrielle du taux de chômage. Ils jugent également très insuffisante la taille de l'échantillon de l'enquête emploi (75.000 personnes), dont ils préconisent au moins le doublement. Une mesure qui aurait un coût élevé pour l'Insee.
Une révision de 0,3 point

Ce rapport de méthode ne révisé pas, en revanche, le taux actuel du chômage. Ce travail est laissé à l'Insee, qui doit diffuser ses résultats corrigés au cours de la première quinzaine de novembre. En janvier, l'institut avait reporté à l'automne la publication des résultats de son enquête traditionnellement dévoilée en mars.

L'Insee avait fini par indiquer que son enquête aboutissait à un taux de chômage « non publiable » de 9,8 % en 2006, contre 9,1 % officiellement (« Les Echos » du 9 mars). Il a finalement réussi à recontacter 30 % des 10.000 personnes qui n'avaient pas répondu, ce qui pourrait aboutir à une révision à la hausse du taux de chômage d'environ 0,3 point. Cela le mettrait à 8,3 % en juillet, au lieu de 8 %.

Un nouveau mode de calcul va faire passer le taux de chômage de 8 à 8,4%

LE MONDE | 21.09.07 | 10h59 • Mis à jour le 21.09.07 | 10h59

Le taux de chômage en France va faire un bond de 0,4 point. Le gouvernement s'apprête à autoriser prochainement une nouvelle comptabilisation des demandeurs d'emploi qui aboutirait à un taux officiel de 8,4 % en juillet, contre 8 % selon le ministère de l'emploi. Le chômage resterait à son plus bas depuis un quart de siècle, le minimum atteint en 2001 ayant été de 8,6 %.

L'Elysée et le gouvernement sont en effet convaincus depuis plusieurs semaines que le nombre réel de chômeurs ne correspond pas aux mesures publiées chaque mois. Ce que dénonçait le collectif de statisticiens, chercheurs et syndicalistes ainsi que les syndicats et les partis politiques de l'opposition durant la campagne électorale.

Attendus depuis la fin juillet, les résultats de la mission confiée le 20 juin par le gouvernement aux Inspections générales des finances (IGF) et des affaires sociales (IGAS) pour *"faire toute la transparence sur les chiffres du chômage"* vont être remis à Christine Lagarde, ministre de l'économie, lundi 24 septembre.

"Nous étions prêts à entériner une hausse du chiffre officiel du chômage de 1 point, confie un conseiller gouvernemental. Mais si le rapport Durieux a établi que la correction n'est que de 0,5 point, nous suivrons les recommandations du rapport."

Les propositions des rapporteurs, Bruno Durieux (IGF) et Marie-Ange du Mesnil du Buisson (IGAS), prescrivent un bouleversement du mode de calcul du nombre des demandeurs d'emploi. L'objectif est d'en finir avec des données approximatives et contestées.

"Nous voulons remettre à plat les chiffres une bonne fois pour toutes, précise un conseiller du chef de l'Etat, pour ne pas avoir une nouvelle polémique dans six mois." "Attention, insiste un membre de la mission, il ne s'agit pas d'une révision du taux actuel mais bien de la création d'un nouvel indicateur."

Le 16 janvier, l'Insee avait annoncé, en pleine campagne électorale, qu'il reportait de mars à novembre la publication des résultats de son enquête emploi annuelle 2006, réalisée par sondage, qui lui permettent de recalculer les chiffres de l'ANPE. L'écart obtenu pour 2006 avait été jugé trop important : 9,8 % en moyenne annuelle selon l'enquête emploi, 9,1 % selon le ministère.

Mais les taux de réponse, expliquait l'Insee, *"avaient nettement baissé l'an dernier, particulièrement en Ile-de-France"*. L'organisme européen Eurostat, qui part des statistiques de chaque pays mais retient des critères différents, majorait presque toujours le taux français de 0,4 à 0,5 point.

Le rapport met en cause la démarche retenue jusqu'à aujourd'hui, qui consistait à mélanger deux sources jugées trop différentes. Le nombre mensuel de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE est biaisé par les directives gouvernementales (contrôles plus sévères, radiations...) transmises à l'agence, et reflète plus une activité administrative qu'une réalité sociale.

"DONNÉES DE BON SENS"

Quant à l'enquête emploi de l'Insee, elle comporte les aléas d'un sondage réalisé auprès d'un échantillon de 75 000 personnes : avec une structure de l'emploi complexe et une population de plus en plus difficile à contacter, la marge d'erreur sur le nombre total de chômeurs serait dans l'enquête 2006, *"de plus ou moins 140 000"* chômeurs.

Le rapport propose donc le doublement de cet échantillon et de le faire passer à 150 000. Il insiste sur la nécessité de mettre fin au "recalage" des chiffres bruts de l'ANPE par l'enquête emploi : *"Celle-ci, dont on connaît les faiblesses, se retrouve au cœur du calcul des chiffres du chômage. Si elle se met à dérailler, c'est comme si les piliers d'un pont s'effondraient"*, estime un membre de la mission.

Les experts préconisent de revenir à *"des données de bon sens, solides comme le roc"*, c'est-à-dire un nouvel indicateur qui sera trimestriel et pour lequel la marge d'erreur possible sera indiquée.

Abandonnant les estimations mensuelles fondées sur les statistiques de l'ANPE, le nouveau taux de chômage qui serait publié chaque trimestre pourrait s'appuyer sur le recensement, qui depuis 2004 est réalisé, chaque année, auprès d'un échantillon de population dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants, soit près de 9 millions de personnes. De son côté, l'ANPE continuera à publier le chiffre mensuel d'inscrits dans ses listes.

Par ailleurs, les rapporteurs rappellent l'introduction dans les statistiques nationales des chômeurs ultramarins, quelque 220 000, décidée par les députés.

Il devrait donc au final y avoir un taux de chômage "métropole" et, également, un taux intégrant l'outre-mer.

Reste à choisir le moment le plus opportun pour basculer sur le nouveau baromètre, et pour en minimiser l'impact psychologique sur l'opinion. *"Si la hausse statistique attendue est de 0,5 point, on pourrait basculer sur le nouvel indicateur lors d'un bon mois : avec une baisse du chômage de 0,2 point, la hausse statistique ne serait que de 0,3 point et on éviterait de créer un traumatisme dans l'opinion"*, estime un conseiller.

Rémi Barroux, Marie-Béatrice Baudet et Christophe Jakubyszyn